

# **AVIS DE CONSULTATION**

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

## **EARL BOTUHA– Kervigot – 56330 PLUVIGNER**

Une consultation du public (régime de l'enregistrement) sera ouverte **du 4 novembre à 08h45 au 2 décembre 2019 à 17h30** en mairie de PLUVIGNER concernant le projet présenté par les gérants de l'EARL BOTUHA, dont le siège social est situé au lieu-dit « Kervigot» 56330 PLUVIGNER , en vue d'exploiter à cette même adresse un atelier porcin devant comporter, après diminution de l'effectif, 59 truies, 1verrat, 520 porcs charcutiers, 5 cochettes et 180 porcelets, soit 741 animaux équivalents.

Cet établissement relève de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)) et en mairie de PLUVIGNER aux jours et horaires habituels d'ouverture :

- ***Lundi au vendredi : de 08h45 à 12h30 et de 13h45 à 17h30***
- ***Samedi : de 08h45 à 12h00***

**Le public peut formuler ses observations jusqu'au 2 décembre 2019 à 17h30 :**

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de PLUVIGNER
- par lettre adressée au préfet du Morbihan (direction départementale des territoires et de la mer SENB/GPE – 1 allée du général Le Troadec - BP 520 56019 Vannes cedex) ,
- par voie électronique à l'adresse suivante : [ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr)